



Conseil Communautaire du jeudi 15 juin 2017 à 19 heures **Compte rendu**

ETAIENT PRESENTS

BASSE Paul (Autreppes), BEAUD'HUIN Sandrine (Landifay et Bertaignemont), BELLEVEAU Evelyne (Vervins), BERTHOUX Jean-Louis (Voharies), BLARY René (Plomion), BODSON Jean-Paul (Vervins), CAIL Roselyne (Le Nouvion en Thiérache), CAMBRAYE Olivier (Dorengt), CARLIER Daniel (Englancourt), CHATELAIN Laurence (La Neuville Housset), CHIMOT Jean-Pierre (Le Nouvion en Thiérache), CHIMOT Joël (Boué), CHOULETTE Jérémy (Luzoir), DEBESSE Laurent (Fontaine lès Vervins), DEBOUZY André (Etréaupont), DE GROOTE Antoine (Prisces), DELAPORTE Jean-René (Rogny), DEMEESTERE Bruno (Fontaine lès Vervins), DOLIGNON Didier (Esqueheries), DORGERE Bertrand (Braye en Thiérache), DORiot Marc (Esqueheries), DOUBLEMARD Annie (Sains-Richaumont), DOUCY Béatrice (Housset), DUMORTIER Daniel (Sains-Gobert), DUSSART Bernard (Thenailles), FAUCHEUX Bernard (Haution), FAUCONNIER Bernard (La Capelle) GOIRE Marie-Christine (Vervins), GOSSET Yves (Laigny), GRAVET Didier (Sorbaix), GRENIER Jean (Puisieux et Clanlieu), GUILLAUME Alain (Nampcelles la Cour), GUILLEMIN Régis (Sains-Algis), HAUET Chantal (Le Nouvion en Thiérache), HU Daniel (Marfontaine), HUBERT Denis (Lemé), HUCLIN Steve (Bancigny), JOPEK Jacques (Etréaupont), LAMENDIN Olivier (Rougeries), LAMANT Catherine (Boué), LAMOUREUX Vincent (Sains-Richaumont), LECOCQ Serge (La Bouteille), LECOMPTE Eric (La Vallée au Blé), LEGRAND Yves (Fesmy le Sart), LECOYER Régis (Houry), LEJEUNE Jean-Patrice (La Flamengrie), LEFEBVRE Jean-Luc (St Pierre lès Franqueville), LEFEVRE Daniel (Froidestrées), LEMOINE Jean-Louis (Franqueville), LEMOINE Philippe (Gercy), LUSTENBERGER Corinne (Fontenelle), MAILLARD Jean-Claude (Vervins), MARA Claudine (Leschelle), MERESSE Guy (La Capelle), MEURA Frédéric (Papleux), MOULIERE Pierre Jacques (Hary), NOIROUX Bruno (Vervins), PAINVIN Yann (Lugny), PAYAN Claude (Landouzy la Cour), PRINCE Jean-Marc (Vervins), RENAUX Jean-Paul (Voulpaix), RICHT Luc (Clairfontaine), THOMAS Thierry (Boué), TORRE Philippe (Berlancourt), TOUCHE Michel (Harcigny), TRICOTEAUX Régis (Clairfontaine), VANNEAU Christian (Gronard), VERIN Guy (Le Nouvion en Thiérache), VERON Paul (Clairfontaine), WATTIER Marie-Anne (Buironfosse), YVERNEAU Damien (Burelles).

ETAIENT REPRESENTES

Ont donné procuration :

DHUIEGE Guillaume (Bergues sur Sambre) donne procuration à CAMBRAYE Olivier (T)
FOSTIER Régis (La Capelle) donne procuration à FAUCONNIER Bernard (T)
HAVY Sandrine (La Capelle) donne procuration à MERESSE Guy (T)
HERSOY Hugues (Buironfosse) donne procuration à WATTIER Marie-Anne (T)
JOSEPH Marie-José (Vervins) donne procuration à BELLEVEAU Evelyne (T)
LANGHENDRIES Jérôme (Lerzy) donne procuration à VERON Paul (T)
MATHIEU Claudile (Vervins) donne procuration à PRINCE Jean-Marc (T)
MARLETTE Agnès donne procuration à LEJEUNE Jean-Patrice (T)
MEURISSE Nicole (La Flamengrie) donne procuration à MEURA Frédéric (T)

ETAIENT EXCUSES

CAUET Francis (La Bouteille), MAES Christelle (La Capelle), SERET Paul (Rocquigny), STEVENOT Cyrille (La Bouteille),

ETAIENT ABSENTS

ARMBRUST Laëtitia (Le Nouvion en Thiérache), BRIDE Michel (La Capelle), BUYSSE Eric (Le Hérie la Vieville), COMBA Jean-Pierre (Gergny), COMPERE Alain (Esquéhéries), CUVELETTE Thibaut (Wiège Faty), DENYS Frédéric (Buironfosse), HOUACINE Didier (Le Nouvion en Thiérache), LECLERE Marc (Le

Sourd), LEGOUX Patrick (Chevennes), LIEVOIS Michèle (Sains-Richaumont), LOISEAU Michel (Le Nouvion en Thiérache), MARLOT Laurent (Fontaine lès Vervins), MOREAU André (Etréaupont), NICOLAS Mickaël (Sommeron), PETIAU Eric (La Neuville lès Dorengt), PLOTTET Pascale (Le Nouvion en Thiérache), PREDHOMME Raymond (Erloy), TELLIER Pierre-Marie (Barzy en Thiérache), THIEBAUT Jean (Colonfay), VAN ISAKER Jean (Monceau le Neuf),

Avant ouverture de la séance.

- Présentation rapide par Jean-Luc Lefebvre du SIVOM du Vilpion et de son rôle, propriétaire et gestionnaire de la salle dans laquelle se déroule conseil communautaire.

- Présentation rapide par des sapeurs-pompiers volontaires de l'intérêt d'installer dans les communes des défibrillateurs. P. véron précise que la commission relations communes / communauté travaille sur le sujet qu'un questionnaire va être transmis prochainement aux communes.

- Présentation du nouveau dispositif FDS et proposition de transfert de voirie par Voirie Départementale

Présentation par M. Pierre-jean Verzelen, Vice-Président du Conseil Départemental, du nouveau dispositif concernant le FDS et de la double proposition faite aux intercommunalités :

- adhérer au FDS en complément des communes
- prendre la gestion de la moitié des voiries départementales classées RS 2

A ce stade ce sujet n'appelle pas de décision du conseil et doit être analysé de façon approfondie.

Ouverture de la séance par Paul Véron.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6 avril 2017.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Claudine Mara ; secrétaire auxiliaire : Sébastien CARTON

- Installation de Pierre-jacques Moulière en tant que conseiller communautaire titulaire de la commune de Hary.

1. Répartition FPIC 2017

La CCTC bénéficie du FPIC depuis sa création : 340 561 € en 2013, 524 287 € en 2014, 705 646 € en 2015 et 850 919 € en 2016. Pour 2017 la somme ne sera que de 790 156 €.

Il est rappelé que la répartition de droit commun entre l'intercommunalité et les communes membres est réalisée en fonction du coefficient d'intégration fiscale permettant de déterminer la part de l'EPCI, et que le prélèvement restant est réparti entre les communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant (PFIA/hab) et des populations des communes.

Cette répartition entre l'EPCI et les communes, puis entre les communes peut être décidée en fonction de critères librement fixés conformément à l'article L 2336-5 du code général des collectivités territoriales :

Soit par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à l'unanimité,

Soit par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, et approuvée par les conseils municipaux des communes membres.

Il est rappelé que les orientations budgétaires 2017 préconisent de répartir le montant de cette année de la même façon que pour l'exercice 2016. Compte tenu de sa baisse il sera réparti entre chaque commune et la CCTC de façon proportionnelle à l'an dernier. Il est rappelé également la délibération de principe du 26 novembre 2015 qui propose de reverser par le truchement de la répartition libre dérogatoire du FPIC une partie de la fiscalité émanant des éoliennes ; à ce jour la CCTC n'a pas reçu de somme à ce titre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de répartir librement le montant 2017 du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal ainsi qu'il suit :

	FPIC 2016	FPIC 2017
AUTREPPEES	4 195	3 895
BANCIGNY	428	397
BARZY EN THIERACHE	6 723	6 243
BERGUES SUR SAMBRE	4 424	4 108
BERLANCOURT	1 945	1 806
BOUE	14 768	13 713
LA BOUTEILLE	9 739	9 044
BRAYE EN THIERACHE	3 012	2 797
BUIRONFOSSE	21 283	19 763
BURELLES	2 565	2 382
LA CAPELLE	21 078	19 573
CHEVENNES	3 234	3 003
CLAIRFONTAINE	15 949	14 810
COLONFAY	1 459	1 355
DORENGT	2 231	2 072
ENGLANCOURT	2 356	2 188
ERLOY	2 124	1 972
ESQUEHERIES	17 185	15 958
ETREAUPONT	17 697	16 433
FESMY LE SART	10 193	9 465
LA FLAMENGRIE	21 767	20 213
FONTAINE LES VERVINS	20 253	18 807
FONTENELLE	5 864	5 445
FRANQUEVILLE	3 240	3 009
FROIDESTREES	4 831	4 486
GERCY	6 749	6 267
GERGNY	3 276	3 042
GRONARD	1 358	1 261
HARCIGNY	5 998	5 570
HARY	3 904	3 625
HAUTION	2 947	2 737
LE HERIE LA VIEVILLE	9 050	8 404
HOURY	1 452	1 348
HOUSSET	3 505	3 255
LAIGNY	4 589	4 261
LANDIFAY ET BERT	5 823	5 407
LANDOUZY LA COUR	3 344	3 105
LEME	10 272	9 538
LERZY	4 074	3 783
LESCHELLES	5 094	4 730
LUGNY	2 743	2 547
LUZOIR	5 645	5 242
MARFONTAINE	1 590	1 476
MONCEAU LE NEUF ET F.	5 943	5 519
NAMPCELLES LA COUR	2 664	2 474
LA NEUVILLE HOUSSET	1 133	1 052
LA NEUVILLE LES DOR.	6 083	5 649
LE NOUVION EN TH.	29 422	27 321

PAPLEUX	2 599	2 413
PLOMION	10 062	9 343
PRISCES	2 210	2 052
PUISIEUX ET CLANLIEU	6 202	5 759
ROCQUIGNY	8 321	7 727
ROGNY	1 919	1 782
ROUGERIES	2 403	2 231
SAINS RICHAUMONT	21 520	19 983
SAINT ALGIS	3 510	3 259
SAINT GOBERT	7 445	6 913
SAINT PIERRE LES FR.	1 029	956
SOMMERON	2 520	2 340
SORBAIS	5 616	5 215
LE SOURD	3 429	3 184
THENAILLES	4 974	4 619
LA VALLEE AU BLE	7 531	6 993
VERVINS	27 217	25 273
VOHARIES	1 294	1 202
VOULPAIX	8 831	8 200
WIEGE FATY	5 330	4 949
TOTAL COMMUNES	479 163	444 947
CC Thiérache du Centre	371 756	345 209
TOTAL FPIC	850 919	790 156

2. Avis sur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), prévoit que dans chaque département l'Etat et le Conseil Départemental élaborent conjointement un schéma de l'accessibilité des services au public pour une durée de 6 ans. Le schéma a pour ambition de renforcer l'accessibilité des services au public au sens large : visibilité, facilité de prise de contact avec le service, adaptation des horaires et disponibilité, politique tarifaire, qualité du service.

Ce schéma doit être adopté avant le 31 décembre 2017 après consultation notamment des établissements publics de coopération intercommunale.

Après avis de la commission développement social, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de un schéma de l'accessibilité des services au public avec la réserve suivante :

Concernant l'offre de services en matière de petite enfance le schéma se contente brièvement d'indiquer « que le département compte un équipement en structures d'accueil collectif relativement faible mais un nombre très important d'assistantes maternelles, notamment dans les territoires ruraux. Il s'agit de prendre en compte la complémentarité entre ces deux systèmes et de favoriser notamment la structuration et la formation des assistantes maternelles sur le territoire » (page 19 du projet de schéma).

Cela semble paradoxal par rapport au schéma départemental de la famille et de l'enfance 2014-2019 qui prévoit dans sa fiche action 2-1 la nécessité de « sensibiliser les élus des collectivités territoriales, notamment des EPCI, à l'intérêt du développement des structures d'accueil de la petite enfance dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse (200 places prévues dans les années à venir) ».

En effet aucune action sur la création de places en structures d'accueil collectif de la petite enfance n'est reprise dans le schéma de l'accessibilité des services au public. Celui-ci donne même le sentiment de vouloir privilégier l'accueil auprès des assistantes maternelles.

3. Présentation rapport d'activités 2016

Le rapport annuel d'activités 2016 est présenté au conseil sous forme de diaporama.
Ce point n'appelle pas de vote.

4. Présentation rapport annuel 2016 assainissement

Le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement est présenté au conseil sous forme de diaporama.
Ce point n'appelle pas de vote.

5. Présentation rapport annuel 2016 déchets ménagers

Le rapport annuel du service des déchets ménagers est présenté au conseil sous forme de diaporama.
Ce point n'appelle pas de vote.

6. Modification montant des attributions de compensations suite approbation rapport CLECT

Il est rappelé que par arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2016 la compétence Communications électroniques a été ajoutée aux compétences facultatives de la Communauté de communes de la Thiérache du centre.

Le rapport relatif à l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences « Communications électroniques » a été adopté à l'unanimité par la CLECT au cours de la réunion du 17 janvier 2017 et approuvé par la majorité qualifiée des communes (1 seule commune a voté contre son adoption).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte définitivement les nouveaux montants d'attribution de compensation.

	Montant des attributions de compensations à compter de 2017 <i>(arrondi)</i>
AUTREPPES	1 715
BANCIGNY	3 023
BARZY EN THIERACHE	5
BERGUES SUR SAMBRE	3 222
BERLANCOURT	308
BOUE	377 362
LA BOUTEILLE	18 128
BRAYE EN THIERACHE	2 684
BUIRONFOSSE	96 751
BURELLES	647
LA CAPELLE	627 439
CHEVENNES	0
CLAIRFONTAINE	15 322
COLONFAY	227
DORENGT	5 512
ENGLANCOURT	26 565
ERLOY	437

ESQUEHERIES	14 358
ETREAUPONT	64 268
FESMY LE SART	2 446
LA FLAMENGRIE	52 430
FONTAINE LES VERVINS	143 258
FONTENELLE	1 066
FRANQUEVILLE	0
FROIDESTREES	3 116
GERCY	3 923
GERGNY	1 946
GRONARD	0
HARCIGNY	301
HARY	14 049
HAUTION	2 007
LE HERIE LA VIEVILLE	1 628
HOURY	0
HOUSSET	683
LAIGNY	1 249
LANDIFAY ET BERT	507
LANDOUZY LA COUR	877
LEME	5 395
LERZY	347
LESCELLES	9 221
LUGNY	2 263
LUZOIR	3 603
MARFONTAINE	2 488
MONCEAU LE NEUF ET F.	9 634
NAMPCELLES LA COUR	1 282
LA NEUVILLE HOUSSET	1 436
LA NEUVILLE LES DOR.	26 151
LE NOUVION EN THIERACHE	792 651
PAPLEUX	766
PLOMION	10 087
PRISCES	0
PUISIEUX ET CLANLIEU	4 498
ROCQUIGNY	12 365
ROGNY	5 072
ROUGERIES	3 134
SAINS RICHAUMONT	78 791
SAINT ALGIS	1 997
SAINT GOBERT	12 812
SAINT PIERRE LES FR.	247
SOMMERON	10 907
SORBAIS	1 884

LE SOURD	2 006
THENAILLES	498
LA VALLEE AU BLE	25 122
VERVINS	956 910
VOHARIES	1 242
VOULPAIX	7 167
WIEGE FATY	1 238

7. Approbation CRACL ZAC Créapôle

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) relatif à la ZAC Creapole établi par la SEDA.

Les éléments marquants de l'année 2016 sont les suivants :

- réalisation des VRD pour 544 701 € HT et des espaces verts pour 16 307 € HT
- cession d'une parcelle de 2.26 ha à Houtch pour 135 000 € HT
- cession d'une parcelle de 7487 m² à Hosson pour 45 000 € HT
- achat à la CCTC de parcelles maîtrisées foncièrement sur Vervins pour 165 000 €
- expropriations et indemnisation afférentes réalisées en 2016 par la CCTC
- cession à venir des terrains expropriés entre la CCTC et SEDA
- réalisation en fin d'été des sondages archéologiques sur les parcelles expropriées
- opérations financières 2017 :
 - . achat des terres expropriés par la SEDA à la CCTC pour 839 506 €, hors frais
 - . régularisation des participations CCTC à la SEDA = 1 000 000 €

8. Prolongation de 2 ans PIG de Thiérache

Le PETR du Pays de Thiérache soutenu par l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, la Région, le Département de l'Aisne, et les 5 Communautés de communes qui composaient le Pays de Thiérache jusqu'au 31 décembre 2016 a engagé un Programme d'Intérêt Général à l'échelle de son territoire le 25 avril 2014 pour une durée de 3 ans.

Les enjeux de cette opération portaient sur le traitement des logements indignes et très dégradés, la sécurité et la salubrité de l'habitat, la précarité énergétique et l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne, et ce pour les propriétaires occupants comme pour les propriétaires bailleurs.

Depuis son lancement en avril 2014, le programme affiche des résultats très satisfaisants à l'échelle du Pays de Thiérache avec le financement de plus de 275 dossiers, représentant 3 528 489 € de subventions pour un coût total de travaux de 6 050 033 €. A l'échelle de la communauté de communes, 90 dossiers sont engagés, représentant 1 196 430 € de subventions (181 772 € pour la part CC sur une enveloppe initiale de 329 300 €) pour 1 901 080 € de coût de travaux. Par ailleurs, le Pays de Thiérache continue d'enregistrer un nombre croissant de demandes de subventions pour des projets répondant aux enjeux du programme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la prolongation du dispositif pour 2 années supplémentaires. Concrètement la participation financière de la CCTC reste celle prévue initialement pour les 3 premières années, à savoir 329 300 € (avec participation à 50% de la Région Hauts-de-France). Il s'agit de permettre de consommer pendant ces 2 années supplémentaires les 147 428 € restant disponibles pour ce dispositif.

9. Révision annuelle des loyers du parc locatif

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, révisé le loyer des baux du parc locatif intercommunal selon la variation de l'indice de référence des loyers. Entre 2016 et 2017 il s'agit d'une hausse de 0,18%.

10. Participation FSL 2017

Le fonds de solidarité logement (FSL) est destiné à accorder des aides financières aux personnes ayant des difficultés pour accéder à un logement locatif ou qui, locataires se trouvent dans l'impossibilité d'assurer leurs obligations. Il veille par ailleurs à la mise en place de mesures d'accompagnement social lié au logement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, alloue une participation financière au FSL à hauteur de 12 176, 10 €.

11. Désignation d'un délégué Syndicat départemental Valor'Aisne

Suite au décès de M. Jean-Claude Cus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Jean-Pierre CHIMOT en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre au Syndicat Départemental de traitement des déchets ménagers Valor'Aisne et Mme Corinne LUSTENBERGER en qualité de délégué titulaire.

12. Mutualisation du transport des flux de bas de quais déchetteries

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté ultérieurement au conseil communautaire.

13. Remplacement JC Cus bureau communautaire

Les statuts de la CCTC prévoient qu'il y ait impérativement 28 membres au bureau ; suite au décès de Jean-Claude Cus il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur Le Président indique avoir reçu par l'intermédiaire des maires de l'ex-canton de Vervins la candidature de M. Régis Lecoyer, lequel confirme en séance.

Il demande s'il y a d'autres candidatures pour ce poste au sein du bureau communautaire. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Président invite l'assemblée à procéder à l'élection :

M. Régis Lecoyer

Nombre de voix pour : 78

Nombre de voix contre : 1

Abstention : 1

M. Régis Lecoyer ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans sa fonction.

14. Indemnité de fonctions des élus

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux ont évolué et par conséquent le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, actualise le montant de l'indice brut servant de référence. Il s'agit désormais de l'indice brut 1022 et non plus 1015.

Les indemnités sont désormais fixées comme suit

Président : 18,9 % de l'indice brut 1022

Vice-Présidents ayant reçu une délégation de pouvoir : 8.9% % de l'indice brut 1022

Les montants en valeur restant ainsi inchangés, la présente délibération ayant pour conséquence de neutraliser l'augmentation mécanique des indemnités qui aurait résulté du changement réglementaire.

15. Modification du tableau des effectifs et recours à contrats aidés

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, crée les postes nouveaux nécessaires au bon fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance dont l'ouverture est prévue le 21 août prochain.

Il s'agit de la création d'un nouvel emploi d'éducateur de jeunes enfants fonctionnaire ou non titulaire (ou à défaut d'auxiliaire de puériculture) et de 3 postes en contrats aidés à temps plein.

Le tableau des effectifs actualisé est le suivant :

Grade	Effectif autorisé	Effectif pourvu
Attaché Principal	1	1
Attaché	3	3
Ingénieur principal	1	0
Ingénieur	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe chargé de direction	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe spécialité intervention en milieu scolaire TC (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe spécialité éveil et pratique collective TNC (3 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe spécialité cor/formation musicale TNC (12.5 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité piano/accompagnement TC (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité piano/accompagnement TNC (5 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité guitare TNC (10 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité guitare basse TNC (3 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité formation musicale/chant choral TNC (8 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité contrebasse TNC (3 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité technique vocale et chant TNC (6 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité musique actuelle (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité percussions traditionnelles/batterie TNC (12 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité formation musicale/flûte (20 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité guitare classique/formation musicale TNC (7 heures hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité percussions classiques et éveil musical TNC (14 heures)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité violon TNC (7 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité saxophone/FM TNC (8 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialité trompette TNC (2 heures 30 hebdomadaires)	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Technicien	1	1
Rédacteur	2	2
Educateur principal de jeunes enfants	1	1
Educateur de jeunes enfants	1	0
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{nde} classe TNC (21h)	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{nde} classe	1	0
Agent social territorial de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4	4

Adjoint administratif	4	4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	5	5
Adjoint technique	7	5
Adjoint technique TNC (15 heures hebdomadaires)	1	1
Total agents	59	54
<i>Dont agents TNC</i>	16	16
Pour info encadrant chantiers insertion CDD droit public	1	1
Pour info encadrant chantier insertion CDI droit public	2	2
Pour info salariés droit privé régie assainissement CDI	3	3
Pour info salariés droit privé régie assainissement CDD	1	1

16. Création d'un emploi en apprentissage

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recourir à l'apprentissage afin de former un agent qui pourrait intervenir pendant sa formation au sein de la Maison de la Petite Enfance et ensuite au sein des autres structures.

Les coûts sont les suivants :

- 1ère année scolaire 73% du SMIC, soit 12 972 € + cotisations patronales
- 2ème année scolaire 81% du SMIC, soit 14 388 € + cotisations patronales
- 3ème année scolaire 98% du SMIC, soit 17 412 € + cotisations patronales
- aucun frais pédagogique liés à la formation (normalement 6000 €/an)
- aide régionale de 3000 €
- aide recrutement 1er apprenti : 1000 €

17. Questions diverses

P. Torre souhaite revenir sur la présentation du nouveau dispositif relatif aux voiries communales et départementales présenté en introduction par Pierre-Jean Verzelen. Il souhaite savoir ce qu'il advient dans l'hypothèse d'une voirie desservant 2 communes appartenant à une intercommunalité différente. Il est répondu qu'il s'agit de l'un des points à étudier dans le cadre de l'analyse approfondie de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h40.

Le Président,

Paul VERON